



Bernard Descôteaux sur la paralysie du transport collectif *Page B 4*

Manon Cornellier sur la confiance aveugle, principe cher au Sénat *Page B 2*

Dans la foulée du tri des nouvelles connaissances, ce qu'**encoder veut dire** *Page B 3*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 AOÛT 2013



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans l'analyse d'une police d'assurance pour une compagnie ferroviaire, l'Office des transports doit tenir compte de 10 critères, dont le type de marchandises transportées, le nombre de passages à niveau, la formation des employés et la vitesse.

Revoir le cadre réglementaire de l'industrie ferroviaire

Alors que l'Office des transports se penche sur la « couverture suffisante » des assurances d'un chemin de fer, une question demeure : qui pourrait acheter les actifs de Montreal, Maine and Atlantic ?

FRANÇOIS DESJARDINS

À la toute fin de son communiqué portant sur la suspension du certificat de Montreal, Maine and Atlantic (MMA), l'Office des transports du Canada a annoncé discrètement ce qui, pour plusieurs, semblait inévitable : l'examen des exigences en matière d'assurance responsabilité. Si la question qui sera étudiée cet automne est élémentaire — en échange d'un permis d'exploitation, jusqu'où doit s'assurer un chemin de fer? —, la réponse pourrait être épineuse.

Pire encore, elle pourrait ne mener à aucun changement d'importance, croit un avocat de Calgary qui a écrit dans le *Transportation Law Journal* en 2007 que la sécurité du public canadien est mise à risque du fait que les mesures de prévention sont largement laissées entre les mains des compagnies ferroviaires. Une conséquence directe de la déréglementation, dit-il.

« J'imagine mal qu'il y ait, avec le gouvernement actuel du moins, un changement fondamental de ce régime d'autoréglementation et qu'on se retrouve avec un régime dont les règles prescrites viennent d'en haut », dit Wayne Benedict, avocat mais aussi ingénieur ferroviaire qui a conduit des trains pour BC Rail de 1994 à 2003. Il pratique le droit du travail.

Dans son article soumis au *Transportation Law Journal*, une revue financée par l'association américaine des avocats en droit du transport, M. Benedict rappelle que la déréglementation survenue à la fin des années 80 a laissé les compagnies s'occuper elles-mêmes de la sécurité. Il recense des dizaines d'accidents survenus au pays et revient sur l'évolution du cadre réglementaire. « Il est temps que le gouvernement reprenne le contrôle des obligations qui ont été confiées à l'industrie ferroviaire », écrit-il.

En suspendant le certificat d'aptitude de la MMA, l'Office des transports s'est expliqué en disant que l'assurance responsabilité de la compagnie n'était pas « suffisante ». La requête

soumise par les avocats de la compagnie pour se placer à l'abri de ses créanciers signalait que celle-ci détenait une police d'assurance de 25 millions, mais que les obligations s'accumulaient très vite et que les ressources financières n'étaient manifestement pas au rendez-vous. Hier soir, l'Office a accepté de reporter la suspension du 20 août au 1^{er} octobre sur la base de nouvelles informations. Les avocats ont demandé au juge de la Cour supérieure qui supervise le processus d'appliquer un scellé sur cette police, alors les détails sont peu nombreux.

Définir « couverture suffisante »

La loi mentionne néanmoins que, dans l'analyse d'une police d'assurance, l'Office doit tenir compte de 10 critères, dont le type de marchandises transportées, le nombre de passages à niveau, la formation des employés et la vitesse.

En suspendant le certificat d'aptitude de la MMA, l'Office des transports s'est expliqué en disant que l'assurance responsabilité de la compagnie n'était pas « suffisante »

« Ce mot-là, "suffisante", que veut-il dire? demande Wayne Benedict. Est-ce que ça veut dire que la police d'assurance doit être assez grosse pour ramasser 100% de la facture? Ou est-ce une question de jugement de la part de l'Office? Est-ce que c'est un pourcentage? Qui sait? Où est la règle stipulant que, faute d'une couverture suffisante, les membres du conseil d'administration sont tenus directement pour responsables en cas de faillite? »

Ces considérations seront sans doute inscrites à l'ordre du jour dans l'examen de l'Office cet automne. À plus long terme, qu'advient-il du chemin de fer en question? Qui voudra mettre la main sur cette ligne qui dessert les municipalités de l'Estrie et offre un accès direct vers le Nouveau-Brunswick, où se trouve la raffinerie d'Irving qui devait prendre livraison du convoi pétrolier de la MMA?

Dans les forums de discussion sur Internet, animés par des passionnés du rail, plusieurs noms de compagnies circulent déjà, dont le Canadien Pacifique et Irving.

Un porte-parole du CP a dit au *Devoir* que l'entreprise ne commente jamais les rumeurs mais que, dans ce cas-ci, « il est important de dire que

ce n'est pas vrai ». Du côté d'Irving, la direction n'a pas répondu à la question, mais un porte-parole a affirmé au *Bangor Daily News* qu'Irving, qui possède deux chemins de fer dans le Maine, « explore toutes les options pour assurer un service viable pour l'économie du Maine » et ajouté qu'elle ne ferait pas davantage de commentaires.

Et si c'était le gouvernement du Québec? Le cabinet du ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, affirme au *Devoir* que « ce n'est pas dans les cartons », mais que ce scénario a quand même été analysé.

Quel rôle pour le gouvernement?

Il y a un précédent récent. En 2007, le ministre des Transports (MTQ) a acquis des actifs appartenant au Chemin de fer du Québec Central, dont 220 kilomètres de rails qui vont de Charny (ouest de Lévis) à Sherbrooke. L'entente prévue de 10 millions portait aussi sur quatre bâtiments et une cour de triage. Ces actifs appartenaient à Jean-Marc Giguère, un homme d'affaires de la Beauce — propriétaire de la compagnie de camionnage Express Marco —, qui s'en était porté acquéreur en 2000.

« L'intervention du MTQ vise prioritairement à protéger le corridor ferroviaire ayant le meilleur potentiel d'utilisation dans les années à venir, de manière à pouvoir éventuellement bonifier l'offre de transport dans une région très dynamique sur le plan économique », avait alors affirmé le ministère.

« À court terme, le MTQ entend s'assurer du maintien de la desserte ferroviaire pour le seul expéditeur qui utilise actuellement ce chemin de fer. Par la suite, le MTQ envisage de lancer un appel de propositions afin de trouver des entreprises intéressées à exploiter le réseau. »

Aujourd'hui, M. Giguère continue de faire circuler des trains, mais seulement entre Charny et Saint-Lambert-de-Lauzon. La flotte est de huit locomotives et les wagons, qui transportent du grain, sont loués. L'entente prévoit qu'en qualité d'opérateur privé, il verse à Québec une somme d'argent pour l'usage du chemin de fer en fonction du nombre de wagons qui passent.

VOIR PAGE B 2 : CHEMIN DE FER

Tunis craint les répercussions des troubles en Égypte

ELODIE AUFRAY
Correspondante à Tunis

C'est avec beaucoup d'attention et d'inquiétude que la rue tunisienne, largement choquée par la répression contre les Frères musulmans, suit la situation en Égypte. Certes, « les circonstances sont différentes dans les deux pays. Ici, l'armée n'est pas très puissante et pas très impliquée dans la politique », se rassure Mohamed Jmil, un avocat sympathisant du parti d'opposition Nida Tounes. Mais l'affrontement reste cantonné aux discours politiques et aux manifestations rivales. « Je vois mal une confrontation entre deux camps », juge l'avocat qui, comme beaucoup, craint les répercussions à Tunis des événements du Caire. « Ce qui se passe en Égypte montre la nécessité pour tous les partis politiques en Tunisie de s'asseoir à la table des négociations, en s'attachant à la légitimité et à la démocratie pour repousser la contre-révolution », espérait le président Marzouki, alors que l'opposition rejette toute négociation tant que le gouvernement n'a pas démissionné.



Le président tunisien, Moncef Marzouki

Radicalisation des positions

Mais le massacre a approfondi les antagonismes, donné lieu à de nouvelles passes d'armes et radicalisé les positions, celles des islamistes d'Ennahda en tête. Lors d'une conférence de presse jeudi, le président du mouvement, Rached Ghannouchi, a pour la première fois explicitement rejeté la formation d'un gouvernement de technocrates, comme le réclame l'ensemble de l'opposition et la quasi-totalité des forces vives du pays, notamment le syndicat UGTT et le patronat. « Seul un homme politique épaulé par son parti peut agir dans un contexte difficile », a justifié le « cheikh », plaidant une nouvelle fois pour un « gouvernement d'union nationale », formé des principaux partis. « Il est exagéré de dire que le pays vit une crise, ce sont plutôt des difficultés », a minimisé Ghannouchi, installé devant un énorme drapeau tunisien, lui que ses détracteurs accusent d'être plus intéressé par un programme « frériste » que par l'intérêt national. La feuille de route qu'il a présentée n'esquisse que de maigres concessions : de vagues promesses pour assurer la neutralité de l'administration et la création d'un comité de partis politiques pour superviser le travail gouvernemental. Le leader d'Ennahda a eu des mots durs pour les « putschistes » qui veulent « imposer leur programme ». « Ceux qui ont soutenu Sissi sont aujourd'hui complices du massacre, qu'ils le veuillent ou non », a-t-il lancé. « Pourquoi êtes-vous silencieux sur ces massacres commis les uns après les autres? », interpellait-il aussi, la veille, sur une télé-pro-Islamiste. L'opposition, qui dénonce une « instrumentalisation » de la situation égyptienne, a de fait été moins prompte qu'Ennahda à condamner la répression de l'armée. Finalement, le sit-in du Bardo, que les députés provisoirement « retirés » du Parlement tiennent depuis presque trois semaines, s'est mis en deuil le temps d'une soirée dédiée aux victimes. Les communiqués ont unanimement dénoncé le « bain de sang ». Mais aussi, pour certains, pointé la responsabilité des Frères dans la tournure des événements.

L'heure du dialogue

Face à l'impasse qui perdure, l'influent syndicat UGTT, au rôle capital, commence à donner des signes d'impatience. La centrale, qui se retrouve à jouer les médiateurs entre des partis qui ne se parlent plus, accuse les deux camps d'avoir « placé la barre très haut » dans leurs revendications, fustigeant en particulier la « fuite en avant » du gouvernement. L'heure est encore au dialogue, diagnostique toutefois la centrale, qui rejoint prudemment les rassemblements de l'opposition. L'UGTT doit aussi convoquer en milieu de semaine prochaine sa commission administrative, celle qui prend les décisions stratégiques. Avant cela, le secrétaire général Houcine Abassi rencontrera de nouveau Rached Ghannouchi, lundi, au lendemain d'une réunion décisive de la « choura », l'assemblée d'Ennahda.

Libération

PERSPECTIVES

La confiance aveugle



MANON CORNELLIER
à Ottawa

La sénatrice Pamela Wallin a le mauvais rôle dans le scandale qui secoue le Sénat, mais les fautes dont on l'accuse revèlent surtout combien le système en place à la Chambre haute était jusqu'à tout récemment un anachronisme et une invitation aux abus.

Le Sénat a beau avoir précisé, l'an dernier, ce qu'il entendait par les «affaires du Sénat» pouvant donner droit à un remboursement de dépenses de voyage, il persistait jusqu'en juin dernier à présupposer que les sénateurs agissaient honorablement en matière de dépenses. Leur parole suffisait. On ne posait pas de questions.

Nombre de sénateurs ont longtemps cru et croient encore à ce principe de l'honneur. Parce que l'éthique est avant tout affaire d'intégrité personnelle, un principe qui, lorsqu'on est sincère, n'a pas besoin de codes pour être mis en pratique.

Mais il s'agit là d'un idéal. Croire qu'il suffit de faire appel à ces principes pour combler les lacunes de contrôles financiers trop relâchés relève de la naïveté. Ou de l'hypocrisie. Il y a toujours des pommes pourries qui en prendront avantage. Et il est impossible que personne ne s'en soit douté.



Le public, lui, ne s'illusionne pas, et c'est pour cette raison qu'il appuyait la vérificatrice générale Sheila Fraser, en 2010, quand elle demandait à examiner les pratiques administratives du Sénat et de la Chambre des communes. C'est d'ailleurs la pression des citoyens qui avait eu raison de la résistance des députés et sénateurs qui craignaient qu'on mette le nez dans les dépenses de chacun d'entre eux.

Ce n'était pourtant pas ce que M^{me} Fraser avait en tête, même si elle a toujours cru que ce serait une bonne chose. Elle proposait plutôt d'évaluer la performance administrative des deux Chambres. Pour déterminer les forces et les faiblesses des règles administratives, elle avait besoin d'un échantillon de comptes de dépenses des députés et sénateurs, mais il n'était pas question qu'elle en cible un en particulier.

Le rapport a été rendu public en juin 2012 par son successeur, Michael Ferguson. Certains problèmes ont été pointés, dont le fait que les sénateurs n'ont pas à expliquer les raisons de leurs déplacements. Le Sénat a précisé un peu ces règles, mais le principe de l'honneur (ou de la confiance à peu près aveugle) est demeuré en vigueur.

Il aura fallu un scandale, beaucoup de bruit dans les médias, la colère populaire et une crise de confiance en l'une de nos institutions parlementaires pour que les sénateurs se rendent à l'évidence. La confiance, ça se mérite, et la rigueur et la transparence sont parmi les meilleurs moyens de l'obtenir. Les règles ont donc été changées en juin. Le principe de l'honneur a été abandonné et les sénateurs doivent maintenant justifier leurs déplacements, dont le nombre permis a été réduit.

Et après avoir rejeté en février l'idée de faire appel au vérificateur général pour examiner les dépenses des sénateurs, les conservateurs, ébranlés par la tempête, ont changé d'idée quelques mois plus tard. Le 6 juin, le Sénat acceptait de demander au vérificateur général de procéder, cette fois, «à une vérification intégrée des dépenses du Sénat, les dépenses des sénateurs y comprises».

Cette semaine, M. Ferguson a informé le Sénat qu'il achevait la planification de sa vérification. Les dépenses de tous les sénateurs seront passées à la loupe car, pour l'instant, seulement les dépenses de voyage de M^{me} Wallin et les allocations de résidence des sénateurs Mike Duffy, Patrick Brazeau et Mac Harb ont été examinées.

On ignore la période visée par la vérification. Quant au rapport, il devrait être déposé d'ici 12 à 18 mois, soit avant les prochaines élections. Ce qui ne doit pas plaire aux conservateurs et aux libéraux qui ignorent ce que cache ce panier de crabes.

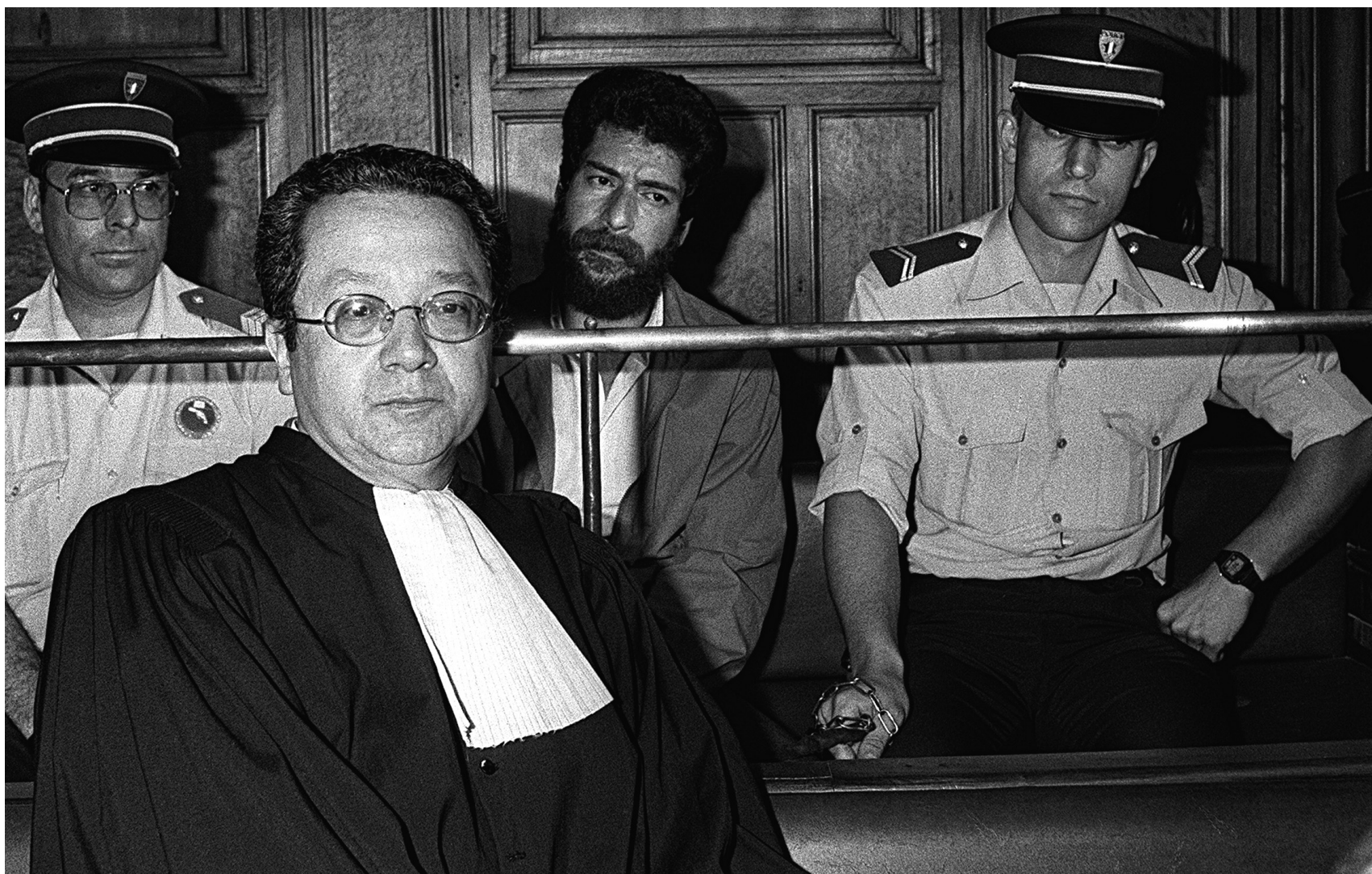


Certains sénateurs se sont dits soulagés qu'on ait pris les grands moyens pour faire le ménage, mais on n'en serait pas là si la culture de la Chambre haute avait été différente. Quand on estime avoir des comptes à rendre aux citoyens qui paient les factures, on fait preuve de plus de diligence. Les règles du Sénat sont un charabia qui ouvre la porte aux erreurs et aux abus.

Il y a longtemps que le Sénat aurait dû accepter de soumettre sa gestion à l'examen périodique du vérificateur général. La dernière vérification avant celle de M^{me} Fraser était vieille de 20 ans. En lieu et place, tant le Sénat que la Chambre des communes ont depuis toujours refusé d'être soumis à la Loi sur l'accès à l'information et à celle du vérificateur général. Le vérificateur ne peut y mettre les pieds que sur invitation.

Aux Communes, les députés rétorquent que les contrôles sont plus serrés, ce qui est vrai, et que des vérificateurs externes examinent leurs livres. Mais le Sénat aussi fait appel à des vérificateurs externes et on voit que ça ne suffit pas.

Echaudés par les histoires d'abus et de corruption à différents niveaux de gouvernement, les citoyens en ont marre. Si les parlementaires partagent leur dégoût, qu'ils ouvrent les livres. Et qu'ils cessent d'avoir peur qu'on ne comprenne pas la nature de leur travail et, du coup, les raisons de certaines dépenses. Ils n'ont qu'à les expliquer.



AGENCE FRANCE-PRESSE

Jacques Vergès a défendu Georges Ibrahim Abdallah, un antisioniste passionné, arrêté en 1984 à Lyon. La photo les montre ici lors du procès en 1986.

Jacques Vergès, un avocat brillant, redouté et parfois haï

FRANCK JOHANNÈS

Lorsqu'on lui demandait poliment comment il allait, il répondait, depuis des années, «incurablement bien». Mais la vie étant finalement chose curable, Jacques Vergès a changé d'idée et est mort jeudi 15 août, à l'âge de 88 ans. Avec un certain panache, dans la chambre même où Voltaire a poussé son dernier soupir, le 30 mai 1778, comme l'a découvert *L'Express*.

«Il était très amaigri, il marchait lentement, a indiqué Christian Charrière-Bournazel, l'ancien bâtonnier de Paris, il avait des difficultés à parler, mais intellectuellement, il était intact.» Il se remettait mal d'une bronchite, et une amie lui avait proposé la veille de l'héberger chez elle, quai Voltaire, face au Louvre, où avait vécu le grand écrivain. Jacques Vergès s'est effondré jeudi avant le dîner, comme de juste avant de passer à table, et emporte avec lui une foule de petits secrets.

Avocat brillant, redouté et parfois haï, M^e Vergès s'était construit avec un rare plaisir une statue toute de cynisme et de provocation et feignait d'aimer qu'on ne l'aime pas. Il a confié un jour, entre deux bouffées de cigare, «j'ai le culte de moi-même», et, agitateur de génie, il avait réussi à brouiller à plaisir sa propre biographie.

Jacques Vergès est né théoriquement le 5 mars 1925 à Oubone, en Thaïlande, où son père, Raymond, était consul de France. «Je suis né d'un père vagabond, ingénieur agronome en Chine, professeur à Shanghai, consul et médecin», a raconté l'avocat dans *Le salaud lumineux* (Michel Lafon). Raymond a épousé Khang, la mère vietnamienne de deux de ses garçons, Jacques et Paul, et aurait fait un faux, en déclarant la naissance des deux frères le même jour, alors qu'ils avaient un an d'écart, ainsi que l'a découvert l'un de ses biographes, Bernard Violet. Jacques Vergès serait-il plutôt né le 20 avril 1924? «Je m'en fous royalement», avait répondu l'avocat à *Libération*.

Ami de Pol Pot

Le petit Vergès a grandi à La Réunion, dans le même lycée que le premier de la classe, Raymond Barre, et sent vite approcher le souffle de l'Histoire. Lorsque, le 28 novembre 1942, le contre-torpilleur *Léopard*, qui a rallié la France libre, pointe ses canons sur La Réunion, le jeune homme de 17 ans est déjà sur le toit du lycée en train de décrocher avec quelques copains le drapeau français frappé de la francisque. Jacques part avec son frère Paul à Madagascar et gagne Londres.

Le jeune homme parcourt l'Europe en guerre, l'Algérie, le Maroc et finalement l'Allemagne occupée, et il garde de ces années de guerre «un souvenir merveilleux». Il adhère au Parti communiste français en 1945 et devient, pendant cinq ans, selon sa propre formule, «un petit agitateur anticolonialiste au Quartier latin». À la tête de l'association des étudiants réunionnais, il se lie avec Mohamed Mahmoudi, futur ministre de Bourguiba, ou Pol Pot, futur bourreau du peuple cambodgien.

Le parti prend sa formation en main, et, de 1951 à 1954, il devient membre du comité exécutif, puis

secrétaire de l'Union internationale communiste des étudiants. Il vit à Prague, voyage beaucoup, côtoie Erich Honecker, qui sera chef de l'État est-allemand, ou Alexandre Chélepine, devenu patron du KGB. Mais Vergès ne souhaite pas s'imposer dans le parti en France, et à 29 ans, démissionne, retourne à La Réunion et s'inscrit au barreau.

Le mois d'avril 1957 est un tournant. M^e Vergès, qui n'a que dix-huit mois d'expérience lorsqu'il est appelé en Algérie pour défendre une jeune militante du FLN, Djamilia Bouhired. «Entre les Algériens et moi, ce fut le coup de foudre», a indiqué l'avocat. Avec Djamilia aussi, qu'il épousera quelque temps plus tard. La jeune poseuse de bombe est condamnée à mort — puis graciée —, mais Vergès invente sa fameuse «défense de rupture»: il n'y a rien à attendre de la connivence des avocats avec des magistrats qui ne représentent que l'ordre colonial. Le verdict étant certain, il faut faire du procès une tribune: Vergès crache son mépris pour une justice qu'il refuse, et finalement, accuse ses accusateurs. Son courage et son insolence lui valent un an de suspension du barreau, en 1961, mais pour le FLN, c'est un héros, il est rebaptisé «Mansour» — le victorieux.

Le FLN l'envoie au Maroc, où il devient conseiller du ministre chargé des affaires africaines, et quand l'Algérie accède à l'indépendance, le voilà converti à l'islam et citoyen d'honneur de la jeune République. Mais Jacques Vergès s'éloigne de Moscou et se rapproche de Pékin, il quitte Alger, est reçu par Mao, on le croise un temps à Beyrouth aux côtés de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Et il disparaît. Pendant huit ans.

Le Monde du 26 mai 1970 publie un petit entrefilet, «M^e Vergès, dont la famille était sans nouvelles depuis le 17 mars, a fait savoir à son éditeur, M. Jérôme Lindon, qu'il était en bonne santé à Vétranger». Jacques Vergès a entretenu sa légende, laissé dire ou fait courir les bruits les plus divers — la thèse la plus communément retenue serait qu'il était au Cambodge avec son ancien copain Pol Pot.

«De l'autre côté du miroir»

Un jour, Vergès réapparaît. Égal à lui-même, avec ses lunettes rondes, son sourire ironique

et son petit costume. Lorsqu'on l'interroge, il répond: «Je suis passé de l'autre côté du miroir. C'est ma part d'ombre.» Et d'ajouter: «Je suis revenu aguerris — notez le terme, il est juste — et optimiste.» Avocat, Vergès défend Bruno Bréguet et Magdalena Kopp, les compagnons de Carlos, convaincus d'avoir transporté des explosifs. Il défend le terroriste vénézuélien lui-même; la Stasi, la police secrète d'Allemagne de l'Est, assurait qu'il l'avait approché dès 1982. Carlos a même dit au juge d'instruction qu'il avait choisi Vergès parce qu'il était «plus dangereux» que lui. L'avocat avait apprécié. «C'est un homme extrêmement courtois. Je pense que c'est un hommage: le combat des idées est un combat aussi dangereux que celui des bombes.»

M^e Vergès défend aussi Georges Ibrahim Abdallah, condamné à la perpétuité et toujours en prison; antisioniste passionné, il navigue toujours sur la crête de l'antisémitisme. Il finit en 1987 par défendre Klaus Barbie, l'un des chefs de la Gestapo de Lyon de 1942 à 1944 — c'est pour l'ancien résistant l'occasion d'obtenir une tribune «pour dénoncer le colonialisme». La nouvelle ne décourage pas ses proches. Jean Genet lui écrit: «J'apprends que vous défendez Barbie. Plus que jamais, vous êtes mon ami.»

Jacques Vergès, drapé dans son personnage, a défendu mille autres accusés de façon la plus classique qui soit: la défense de rupture, superbe dans le prétoire, a pour le client l'inconvénient de lui obtenir le maximum. Jacques Vergès a ainsi défendu (avec succès) Louise-Yvonne Casetta, la trésorière occulte du RPR, Omar Raddad, le jardinier marocain accusé du meurtre de sa patronne, ou Simone Weber, accusée d'avoir coupé en morceaux son amant. M^e Vergès avait entrepris de découper un poulet à la tronçonneuse pour prouver que l'affaire risquait d'éclabousser... «En lisant un dossier, a expliqué l'avocat, je me trouve dans la position d'un monteur de cinéma devant ses rushes. C'est un métier d'art. Le procureur est dans la même situation, mais lui fera de la littérature de gare à partir des lieux communs de la société. Moi, je suis contraint de faire un nouveau roman.»

Le Monde

Jacques Vergès en douze dates

1924 ou 1925 Naissance à Savanna-Khet (actuel Laos) ou à Ubon Ratchathani (actuelle Thaïlande)

1945 Il adhère au Parti communiste français

1957 Il quitte le PCF et entre dans le collectif des avocats du FLN

1962 Installation à Alger

1970-1978 Il disparaît de la scène publique

1982 Défense de la terroriste allemande Magdalena Kopp

1987 Il défend le nazi Klaus Barbie, jugé pour crime contre l'humanité à Lyon

1989 Il défend des membres d'Action directe

1994-1995 Il défend le terroriste vénézuélien Carlos

2010 Il part soutenir l'ancien président de Côte d'Ivoire Laurent Gbagbo

2011 Il défend le Khmer rouge Khieu Samphân, jugé au Cambodge pour «crimes contre l'humanité»

15 août 2013 Mort à Paris

CHEMIN DE FER

SUITE DE LA PAGE B 1

Les régions peuvent-elles vivre sans chemin de fer? «C'est du cas par cas. L'Estrie a toujours eu une dépendance au chemin de fer, qui est arrivé avant qu'il y ait du monde», dit Claude Martel, président de l'Institut de recherche sur l'histoire des chemins de fer au Québec.

«Les villes, les usines se sont établies autour, et l'organisation du transport, de l'approvisionnement, en a toujours un peu dépendu. La Côte-

Nord, de son côté, s'est organisée autrement, raconte M. Martel. Mais en gros, je dis que, quand on dépasse des distances de 700 kilomètres, ça peut prendre un chemin de fer. À Magog, par exemple, une entreprise de produits chimiques qui reçoit six ou sept wagons par semaine, elle a absolument besoin de ça. Alors, pour la suite de MMA, on ne peut pas laisser ça en plan.»

Si le CP reprenait la ligne, dit-il, il y aurait des investissements importants à faire dans l'infrastructure, qui est délabrée et dont des tronçons sont limités à 16km/h. M. Martel n'exclut pas non plus l'entrée en scène du ministère des

Transports. Sinon, il mentionne le groupe américain Genesee & Wyoming, qui possède notamment le chemin de fer Québec-Gatineau et qui a une bonne réputation.

Le propriétaire du Chemin de fer Québec-Central croit que le gouvernement a un rôle central à jouer. «Une route ferroviaire doit être la propriété de l'État, dit Jean-Marc Giguère. L'État l'entretient et les compagnies qui s'en servent paient un loyer. C'est comme ça dans le Vermont et dans d'autres États. Dans mon cas, Québec a fini par comprendre.»

Le Devoir

PERSPECTIVES

SÉRIE HUMANITÉS 2.0

Ce qu'encoder veut dire

Cartes perforées, posthumanité et chanson country

Les nouvelles technologies transforment la production et la diffusion des savoirs. *Le Devoir* propose une série estivale sur les *digital humanities* et les sciences sociales numériques. Aujourd'hui : comment tirer de nouvelles connaissances des mégabases de données.

STÉPHANE BAILLARGEON

Dominic Forest a vu de ses yeux le Moyen Âge numérique, au tournant du siècle dernier, dans un laboratoire de l'Université du Québec à Montréal dirigé par le professeur de philosophie Jean-Guy Meunier.

«C'était un lieu de recueillement autour d'outils informatiques médiévaux qui dataient des années 1980», raconte le diplômé de philosophie devenu professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. «Il existait des cartes perforées permettant d'extraire des listes de mots tirés des livres de Descartes. Les machines triaient le vocabulaire par fréquences, en quelques heures, un travail qui aurait demandé des semaines à la main. On refait la même chose en quelques secondes aujourd'hui.»

Lui-même a repris le travail sur Descartes pour son mémoire de maîtrise déposé en 2002. Il a trouvé des indices dans les textes informatisés pour corroborer certaines des interprétations classiques indiscutables de la philosophie cartésienne, mettant par exemple en rapport la distinction entre le corps et l'âme avec la preuve de l'existence de Dieu. En numérisant les textes, le jeune chercheur a pu déterminer des schémas dans l'occurrence de concepts et de mots, qui pointent effectivement vers cette relation des idées.

«J'ai été jusqu'à diffuser les résultats de mes travaux sur Internet, alors à ses balbutiements, sur un écran noir, avec du texte vert, raconte-t-il derrière son bureau de l'UdeM. J'ai continué depuis à me demander comment tirer profit de manière intelligente des ressources computationnelles que nous offrent les machines afin d'assister le travail de production, de diffusion, d'analyse, d'interprétation et de gestion des documents dans le domaine des sciences humaines. Au fond, je poursuis le questionnement des pionniers qui se demandaient déjà, avec leurs cartes perforées, ce qu'encoder veut dire.»

Le Soir qui penche

Les grandes initiatives de numérisation se multiplient et les chercheurs explorent et exploitent à fond les mines d'information constituées par Google, les bibliothèques natio-

nales et les universités. «La résistance semble vaine, dit le professeur. On n'écrit plus, on ne lit plus, on n'analyse plus un texte de la même façon. Toute la chaîne de production, de conservation et de diffusion s'en trouve modifiée.»

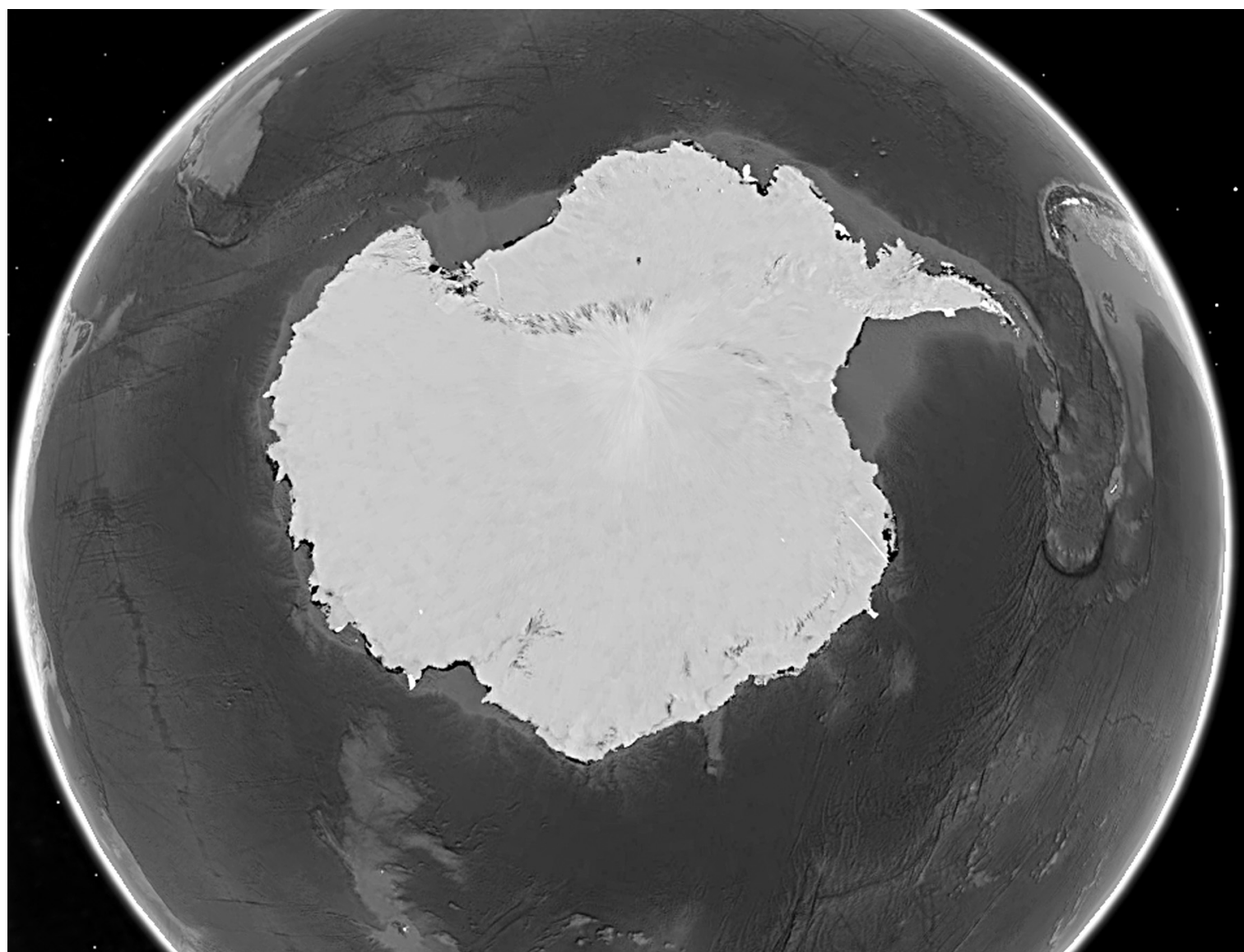
Un exemple concret? Pour son propre doctorat en informatique cognitive déposé en 2006, Dominic Forest s'est intéressé à la gestion de l'information des articles de journaux en ligne. Il a mis au point un outil permettant d'extraire les sujets traités par le quotidien belge *Le Soir* et de les relier entre eux pour finalement suivre des tendances.

«Mon système permet de savoir quels thèmes sont privilégiés pendant une décennie, par exemple, et comment ils sont structurés entre eux. Mais cet outil est surtout intéressant parce qu'il utilise des algorithmes d'intelligence artificielle qui assistent l'interprétation. Je poursuis dans cette voie en me demandant comment les outils informatiques peuvent aider et modifier le travail de recherche en sciences sociales. Ces questions débouchent sur des problèmes encore plus fondamentaux. Qu'est-ce qui est si caractéristique du travail intellectuel? Quelles sont les opérations de base quand on lit, quand on annoté, quand on écrit un texte?»

Avec des collègues de l'EBSI, le professeur Forest a par exemple effectué une étude sur l'analyse des résultats de la re-

Les grandes initiatives de numérisation se multiplient et les chercheurs explorent et exploitent à fond les mines d'information constituées par Google, les bibliothèques nationales et les universités

cherche en sciences humaines en examinant comment les chercheurs interrogent la cyberinfrastructure Erudit, comptant quelque 300 000 articles savants en français. «Les banques sont gigantesques et incontournables. Il est cependant utopique de penser qu'un étudiant ou un professeur va lire, disons, les 500 textes tous pertinents suggérés par une consultation. Nous avons donc mis au point des outils pour assister l'interprétation. Ces outils permettent d'identifier ce dont il est question dans un corpus sélectionné, avec des concepts, des thèmes, des sous-ensembles et leurs liens, le tout souvent représenté sous la forme de patterns statistiques représentés graphiquement.»



SOURCE GOOGLE EARTH

La plateforme de connaissance développée par Dominic Forest et Olivier Dyens donne à voir un corpus de documents textuels traitant du thème de la posthumanité. La façon d'imaginer le monde du futur se positionne sur une carte cognitive épousant la forme de l'Antarctique.

On le comprend, cette démarche oriente déjà vers la découverte par des machines de rapports insoupçonnés, de thèmes négligés, de tendances

ou d'un article de plus à publier dans la revue.

«Ma tâche est d'extraire des informations utiles qui doivent toujours être validées, résume le bibliothéconome. Mais, chose certaine, les corpus numériques de bonne qualité permettent d'extraire des liens pertinents et on serait bien bêtes de s'en passer.»

Pierre Lapointe et Paul Piché

Avec sa collègue Audrey Lapointe, il interroge depuis un an le corpus de la chanson francophone, là encore pour en tirer des invariants. Les questions se bousculent : quels thèmes caractérisent le country québécois? ou la chansonnette française du début du XX^e siècle? Comment évolue la question identitaire dans la production nationale?

Là encore, les résultats préliminaires étonnent et détonnent. Les regroupements thématiques rapprochent par exemple Pierre Lapointe et Cœur de pi-

rate de... Paul Piché. Le trio se distingue par contre de Jean-Jacques Goldman, Thomas Fersen et Téléphone. «On cherche la signification de tout ça, dit le professeur Forest. Pour l'instant, nous avons cartographié une structure.»

Le résultat en visualisation des textes peut prendre des formes encore plus ludiques, avec d'indéniables qualités esthétiques. Une des productions les plus attirantes du philosophe bibliothéconome s'intitule *Le continent inhumain* : déjà tout un programme poétique.

La plateforme de connaissance développée avec le professeur d'études française Olivier Dyens, de l'Université Concordia, donne à voir un corpus de documents textuels traitant du thème de la posthumanité. La façon d'imaginer le monde du futur se positionne sur une carte cognitive épousant la forme de l'Antarctique. Le continent littéraire de toutes les dystopies est consultable à partir de l'interface Google Earth. Les thèmes (l'ordinateur, l'Apocalypse ou les robots) s'y retrouvent comme au-

tant de sites ou de villes avec quatre grands concepts comme autant de provinces de la pensée posthumanitaire : la technologie, la biologie, la littérature et l'humanité.

Bref, bien du chemin a été fait depuis la moyenâgeuse carte perforée. «La prochaine étape de ce champ de recherche est en train de se développer avec l'exploration des archives multimédias, conclut le professeur Dominic Forest en visualisant cette fois l'avenir de son monde en mutations perpétuelles. Depuis un quart de siècle, on s'est principalement limités aux textes parce que nous avons eu l'intuition que les textes seraient plus faciles à traiter. À juste titre, puisque la numérisation a commencé là. Seulement, le Web est de moins en moins textuel et de plus en plus visuel et sonore. Il faut maintenant commencer à appliquer ce que l'on sait sur d'autres types de documents.»

Le Devoir

Pour voir le continent inhumain : laconditioninhumaine.org/

« En Somalie, l'action de Médecins sans frontières n'a plus de sens »

Il y a une semaine, les derniers membres internationaux de la mission de Médecins sans frontières (MSF) ont quitté la Somalie. L'ONG, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 1999, a décidé, la mort dans l'âme après vingt-deux ans de présence, de fermer sa mission dans ce pays de la Corne de l'Afrique. Celle-ci, qui employait 1700 personnes — dont une moitié de personnel médical, réparties dans 18 structures de santé —, a choisi de se retirer *sine die* de ce pays déchiré en raison de l'insécurité régnante. Marie-Noëlle Rodrigue, directrice de cette mission, explique les causes de cet échec.

Quelles sont les raisons de votre départ de Somalie?

Nous quittons le pays, car notre espace de négociation s'est réduit à peu près à rien. Nous avons eu 16 personnes tuées en vingt-deux ans, dont 7 depuis 2007. Ainsi que 6 kidnappées depuis 2007. En analysant les lieux des agressions, nous nous sommes aperçus que les gens avec qui nous négocions approuvaient ou toléraient ces agressions. Nous en avons conclu que notre action

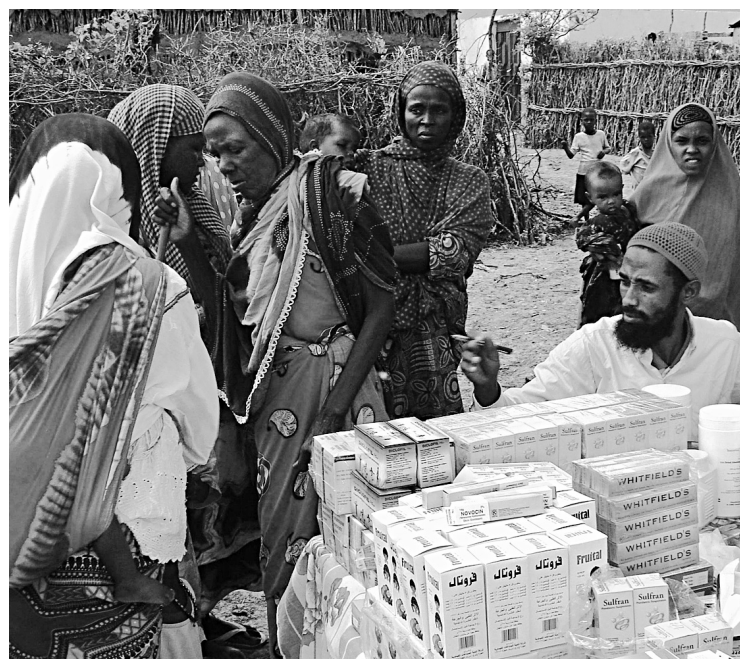
n'avait plus de sens. Car l'espace humanitaire ne va pas de soi, il doit être négocié avec toutes les parties en conflit.

Comment en est-on arrivé à cette situation?

Des groupes armés se disputent le territoire de ce pays depuis la chute de Siyad Barré en 1991. La guerre a entraîné des pénuries alimentaires récurrentes, la dernière en date ayant eu lieu en 2011. De nombreuses armées étrangères y ont également défilé.

Quel a été l'événement déclencheur de votre décision de partir?

On peut davantage parler d'une succession d'événements. Le 29 décembre 2011, deux de nos collègues ont été assassinés à Mogadiscio, la capitale de la Somalie. Leur meurtrier a été arrêté, mais il a été libéré. Et en juillet, la dernière des six personnes kidnappées a été relâchée. Sa captivité avait été la plus longue, vingt-quatre mois. Cela nous a amenés à faire un constat sur le respect de nos équipes. C'est la deuxième fois de son histoire que Médecins sans frontières ferme une mission. La pre-



MOKHTAR MOHAMED AGENCE FRANCE-PRESSE

Des femmes et des enfants somaliens se présentant à une clinique de Médecins sans frontières, située à 35 kilomètres au sud de la capitale, en 2008.

mière fois, c'était en 2004 en Afghanistan, après l'assassinat de cinq de nos collègues. Cette mesure est exceptionnelle.

Un retour est-il possible? Et à quelles conditions?

Nous connaissons bien ce

pays. Nous savons ce que la population traverse. Mais notre retrait est à durée indéterminée. Un retour ne pourrait se faire qu'en ayant revu les modalités de dialogue avec toutes les parties en conflit. Beaucoup d'ONG opèrent en

Somalie à distance. Elles sont basées à Nairobi, au Kenya, et pilotent leurs activités grâce à l'aide de *staffs* somaliens. Nous étions une des rares à maintenir sur place un personnel international.

Est-il devenu plus difficile de faire de l'humanitaire aujourd'hui, surtout dans certaines régions?

L'humanitaire est un métier dangereux. Mais les risques ont changé. L'immédiateté de l'information a modifié la donne. Aujourd'hui, avec Internet, les réseaux sociaux, les plus folles rumeurs peuvent rapidement enflammer les esprits. Les équipes sont exposées à des risques différents. Il y a aussi la multiplication des acteurs. D'un côté, on peut s'en réjouir car cela fait plus d'assistance pour les populations. Mais de l'autre, certaines ONG ont des programmes politiques. Nous, nous tenons à notre indépendance. Et c'est difficile à faire valoir quand ce n'est pas le cas de tous les acteurs. Cela ajoute à la confusion.

Propos recueillis par Hélène Despici-Popovic Libération

Une épidémie de polio se propage en Somalie

Une épidémie de poliomyélite, maladie contagieuse et paralysante touchant principalement les enfants, se propage en Somalie, désormais pays de non-endémie le plus touché au monde, où l'insécurité chronique entrave la lutte pour la contenir, a annoncé l'ONU vendredi. Au moins 105 cas de polio ont été confirmés à la mi-août en Somalie, qui était considérée comme débarrassée du virus depuis 2007, indique le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) dans un communiqué. Cela en fait «la pire épidémie au monde dans un pays où la maladie n'est pas endémique» et «l'épidémie se répand malgré les efforts importants pour juguler la maladie», poursuit l'Ocha.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

TRANSPORT COLLECTIF

La paralysie

Montréal fait du surplace dans la mise en œuvre de ses projets en matière de développement du transport collectif. Faisant le bilan à mi-chemin du plan décennal adopté en 2008, la Ville de Montréal constatait plus tôt cette semaine que la plupart des 21 chantiers envisagés sont en retard. Le problème? L'argent!

Personne qui s'intéresse à ce dossier du transport collectif, il n'y avait aucune surprise à entendre Réal Ménard demander à Québec, au nom de Montréal, une nouvelle taxe sur l'essence ou l'imposition d'un péage. Qui ne se souvient des appels au secours répétés de l'ex-maire Gerald Tremblay? Il avait obtenu une taxe spéciale sur les terrains de stationnement et une surtaxe de 0,03 \$ sur l'essence prélevée sur le territoire desservi par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), des mesures qui aujourd'hui sont toutefois nettement insuffisantes.

Personne ne doute qu'il faille investir dans le transport collectif. La congestion du centre-ville, des ponts et des principaux axes routiers ne fait que s'accroître. Ce n'est pas sans raison que la faveur du transport collectif s'accroît. Depuis 2008, la hausse a été de 12%, résultat de l'augmentation de l'offre de service de la Société de transport de Montréal (STM), qui en cinq ans a augmenté de 26%.

La recette pour transformer les automobilistes en usagers du transport collectif est connue. Il faut compléter l'offre de service. Après des années de discussions, les élus de la région métropolitaine ont défini les besoins et convenu de priorités.

En tout, il faudrait beaucoup de milliards, huit, dix et probablement plus pour tout faire. Idéalement, la ligne bleue du métro devrait rejoindre Anjou et Lachine, la ligne orange être prolongée à Laval pour revenir à Montréal par Cartierville et la ligne jaune desservir Longueuil.

La réponse appartient au gouvernement québécois, qui n'a pas les moyens de tout faire. Ces dernières années, il a mis tous ses œufs dans le panier des routes et il s'apprête à faire de même encore. D'ici 2023, il prévoit d'investir sur l'ensemble du territoire 31,6 milliards de dollars dans les infrastructures de transport, la part du lion (25,2 milliards) allant aux routes et la part congrue, au transport collectif (6,4 milliards). On convient que les besoins sont criants partout (oui, il faut bien refaire l'échangeur Turcot), mais il est curieux de constater comment Québec réagit rapidement quand il s'agit de routes. Par exemple, il a suffi de quelques pétitions pour obtenir le prolongement de l'autoroute 19 de Laval à Bois-des-Filion, au coût de 400 millions, alors qu'on attend toujours le feu vert pour le prolongement d'une première partie de la ligne bleue du métro jusqu'au boulevard Pie-IX. Faudra-t-il attendre la prochaine campagne électorale pour que les ministres des Transports, Sylvain Gaudreau, et de la Métropole, Jean-François Lisée, donnent signe de vie?

Le contexte politique incertain dans lequel évolue le gouvernement minoritaire de Pauline Marois influe certainement sur le processus de décision. On peut croire qu'il annoncera au moment opportun des mesures populaires, comme le prolongement de cette ligne bleue, mais qu'il reportera les impopulaires, comme l'augmentation de la taxe sur l'essence demandée par Montréal pour financer ses projets, comme les voies réservées aux autobus ou encore un tramway dans le Quartier des affaires. Sans doute prendra-t-il prétexte des élections municipales du 3 novembre pour différer toute décision, question de voir si les consensus passés entre les élus de la région métropolitaine tiendront encore. De fait, il y a danger que reprennent d'interminables débats sur les projets prioritaires et leur mode de financement, taxe sur l'essence ou péage métropolitain. Déjà, cela fait partie du débat électoral montréalais. Bref, rien de bon en vue, sinon la paralysie qui se prolongera.

PHARMACIENS

L'accès pour tous!

À partir du 3 septembre, les pharmaciens accompliront certains nouveaux actes médicaux mineurs comme le renouvellement d'une prescription, et pourront même prescrire des molécules qui ne requièrent pas de diagnostic, tels des antipaludéens pour les voyageurs.

Il a fallu du temps pour en arriver à une entente avec les médecins et les pharmaciens depuis l'adoption de la loi 41, en décembre 2011. Mais à deux semaines de l'entrée en vigueur de ces mesures, il n'y a toujours rien de réglé en ce qui a trait aux honoraires du pharmacien.

La raison, c'est que le ministre de la Santé, Réjean Hébert, ne veut payer aucun supplément pour quatre des sept tâches déléguées, et pour les trois autres, il tient à qu'elles soient remboursées par l'assurance maladie et non pas la RAMQ, qui gère l'assurance maladie et la rémunération des médecins.

Pour le ministre, les médicaments relèvent du régime d'assurance maladie qui couvre 40% des usagers, et des assureurs privés pour les autres 60% d'usagers. C'est vrai... sauf pour la pilule du lendemain dont la partie honorifique est facturée directement à la RAMQ par le pharmacien.

La nuance est importante. En confiant le remboursement des honoraires du pharmacien à l'assurance maladie, la majorité des Québécois devront demander à leur assureur privé d'inclure dans la couverture de leur police collective des actes qui sont offerts sans frais à l'heure actuelle.

Compte tenu du coût exorbitant des primes d'assurances collectives, il est même possible que plusieurs employeurs refusent d'ajouter cette nouvelle dépense à la couverture existante, obligeant les salariés à payer de leur poche pour des services qui devraient être couverts par l'assurance maladie, parce que compris dans la rémunération du médecin.

Quant aux adhérents du régime public d'assurance médicale, ils devront aussi payer une partie de la rémunération supplémentaire du pharmacien à travers la franchise et la coassurance.

En faisant ainsi contribuer ceux qui choisissent le pharmacien au lieu du médecin, Québec incitera des milliers de patients à retourner voir leur médecin en cabinet privé ou, pire, aux urgences. Voilà qui est pour le moins contraire à l'objectif de cette réforme conçue pour décongestionner la première ligne.

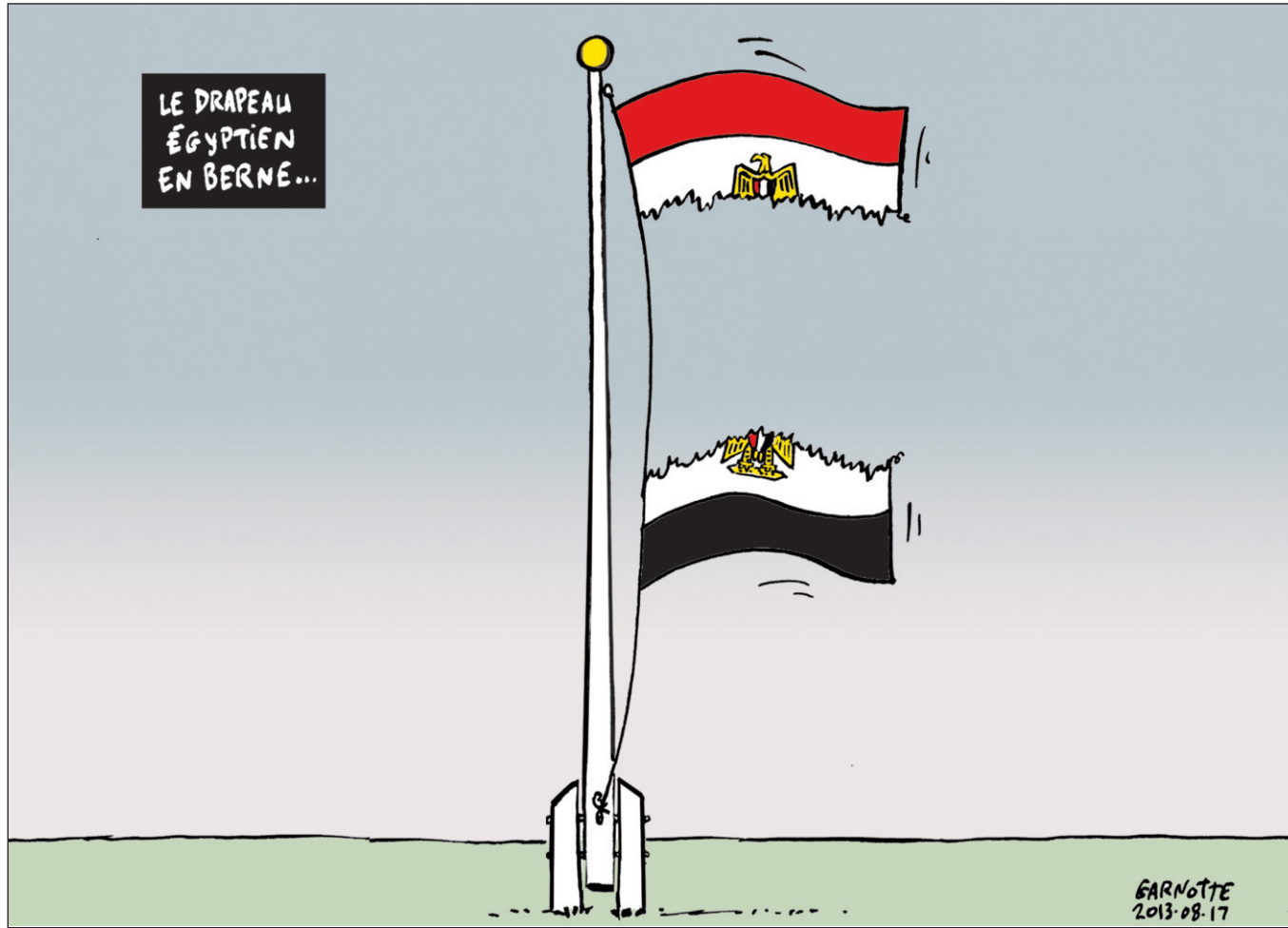
Par ailleurs, n'y a-t-il pas quelque chose d'absurde dans le fait que la presque totalité des pharmaciens du Québec sont des employés salariés, alors qu'on s'apprête à verser des honoraires à l'acte aux propriétaires de ces commerces qui n'auront probablement pas besoin d'embaucher un seul employé supplémentaire pour remplir les exigences du programme?

Allez, M. le Ministre, un peu de courage: les pharmaciens propriétaires et les médecins sont déjà très très bien payés, inutile d'en rajouter!

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Égypte: une « juste dictature temporaire sous surveillance » ?

Des centaines de morts en Irak (1000 en juillet 2013), en Syrie, au Pakistan... dans les derniers mois. L'Égypte est malheureusement le prochain pays à avoir des centaines, voire des milliers de morts: déjà 700 morts en deux jours. C'était prévisible.

Les dictatures, régimes totalitaires, sont inacceptables comme telles. Malheureusement, ce type de régime est peut-être requis pour « garder la paix » dans un pays où les ethnies, les religions, les partis politiques sont prêts à s'entretenir pour « dominer ». La dictature alors en place est en mesure de faire respecter l'ordre pour éviter les tueries... au détriment des libertés individuelles.

En Yougoslavie, la mort de Tito et la fin du communisme ont conduit à une guerre sans merci.

En Irak, la mort de Saddam et la fin de

son régime ont conduit à des « guérillas » sans merci et sans fin, encore aujourd'hui dix ans après la fin de la guerre. Chaque semaine, des dizaines de morts.

En Égypte, la démission de Moubarak et l'arrivée des Frères musulmans au pouvoir créent déjà la violence, le mécontentement: les « guérillas » sont à venir sous peu. L'armée s'est « déjà proclamée élue »! Déjà 700 morts!

En Syrie où il y a eu plus de 90 000 morts depuis deux ans, on parle déjà de multiples conflits à venir lorsque la guerre actuelle sera finie... si elle finit un jour. Les ethnies, les religions, les groupes politiques en formation préparent déjà leurs propres guérillas. Le père de l'actuel dictateur « Assad » avait fait plus de 20 000 morts dans les années 1990.

Le contrôle direct de l'ONU ou une « juste dictature temporaire sous le contrôle de l'ONU » sont requis pour stabiliser ces pays en effervescence et permettre la transition vers la démocratie... à moins que des « guerres civiles » ne soient absolument néces-

saires pour atteindre la démocratie.

Pierre Drolet
 Neuville, le 15 août 2013

À gauche, mon œil!

Le discours de Philippe Couillard devant les jeunes libéraux reprend la promesse que font toujours ceux qui ne sont à peu près pas touchés par les injustices: on y verra plus tard, après avoir assuré un plus grand développement économique! Et, comme par hasard, ce plus grand développement économique passe toujours par une baisse d'impôt et davantage de subsides et d'aide de l'État en faveur des déjà économiquement bien nantis de ce monde. Que voulez-vous, c'est la loi du capitalisme; on ne peut rien y faire. Dans ce discours, il n'est jamais question d'une plus grande solidarité, d'un partage plus juste de la richesse que nous avons déjà. La justice sociale est toujours remise à plus tard, remise à un avenir qui n'arrive hélas jamais.

Gilles Marleau
 Orléans, Ontario, le 12 août 2013

REVUE DE PRESSE

Les citrons du Sénat

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

C'était au début de juin, au beau milieu de l'affaire Duffy. Quand tous les yeux étaient tournés vers le sénateur aux domiciles fixes mystérieux, Tim Harper prévenait dans le *Toronto Star* qu'une autre investigation en cours risquait de faire encore plus mal aux conservateurs. « L'enquête sur les dépenses de Pamela Wallin sera un chapitre épique du scandale en expansion qui a déjà déstabilisé Stephen Harper et son gouvernement », écrivait-il. Avec clairovoyance, visiblement.

Ainsi cette revue de presse reprend-elle comme si la pause estivale n'avait jamais eu lieu. Cinq semaines plus tard, le gouvernement Harper est encore empêtré dans le scandale des dépenses sénatoriales injustifiées, et le rapport de la firme Deloitte concernant la sénatrice Wallin cette semaine n'a fait qu'ajouter de l'eau au moulin — ou de l'huile sur le feu.

Si elle lit encore ses ex-collègues de la presse, Pamela Wallin doit se sentir bien seule ces temps-ci. Car, comme dans le cas de Mike Duffy, on ne trouve personne pour la défendre. Dans le *National Post*, Chris Selley tente bien de considérer son cas sous le meilleur jour possible, mais il avoue être incapable de trouver un élément positif à son dossier.

Supposons, dit Selley, qu'elle a vraiment fait une erreur de bonne foi en facturant près de 121 000 \$ aux contribuables pour des activités qui n'avaient rien à voir avec le Sénat (frais de transport pour aller siéger à des conseils d'administration, participer à des événements de financement du Parti conservateur, aller à la soirée des Juno...).

Supposons que les règles n'étaient pas claires. Supposons que le concept « être actif dans la communauté » pouvait être interprété comme une invitation à considérer chaque sortie comme un geste sénatorial. Supposons qu'on lui ait vraiment

dit qu'elle pouvait modifier les entrées de son agenda électronique juste avant que Deloitte ne s'y intéresse. Supposons.

Il n'en demeure pas moins qu'une personne qui juge qu'une chose est permise simplement parce qu'elle n'est pas interdite ou criminelle a des « standards misérables », dit Selley. Les Canadiens peuvent s'attendre à mieux, surtout d'un parlementaire.

Dans le *Toronto Star*, Tim Harper écrit que les historiens risquent de considérer la date du 22 décembre 2008 comme celle du début de la fin du Sénat, s'il est aboli. C'est le jour où Stephen Harper a nommé pas moins de 18 sénateurs, dont Mike Duffy, Pamela Wallin et Patrick Brazeau. Une cuvée qui se révèle embarrassante cinq ans plus tard.

Le scandale qui perdure obligera le premier ministre à tenter de prendre de l'avance sur celui-ci, croit Tim Harper. A court terme, son équipe de communications va continuer à « passer le bulldozer sur les corps de Duffy et Wallin », pense le chroniqueur. Mais à plus long terme, il ne serait pas surpris que Stephen Harper souhaite sauter l'étape de la réforme du Sénat pour aller directement à celle de l'abolition. Les conservateurs agitent cette possibilité depuis quelques semaines, remarque Tim Harper.

Dans le *Globe and Mail*, Bruce Anderson évoque lui aussi le besoin pour les conservateurs de se repositionner à l'avant du scandale pour s'en sortir. Il rappelle le conseil d'un spécialiste en communication: quand un petit groupe se forme pour vous expulser de la ville, l'idéal est de prendre la tête du groupe et de donner l'impression que vous dirigez la parade.

Ainsi estime-t-il que les conservateurs tentent aujourd'hui de faire de la limonade avec tous les citrons du Sénat. Leur stratégie de communication est passée par tous les stades — du déni à l'indignation. Mais même en mettant au ban Duffy, Wallin et Brazeau, le message conservateur

demeure toujours axé autour de l'idée qu'on en sait assez et qu'il faut maintenant réformer le Sénat. Or les Canadiens ne devraient pas laisser le gouvernement dicter cet ordre du jour, croit Anderson.

Offre d'emploi

Pour John Ibbitson (*Globe and Mail*), le départ annoncé cette semaine du directeur des communications de Stephen Harper, Andrew MacDougall, est facile à expliquer: c'est un poste extrêmement exigeant, pas si bien payé, qui demande un investissement de temps absolu. « Si vous êtes réveillés, vous travaillez. » C'est aussi un poste que Stephen Harper a rendu plus difficile que jamais en antagonisant les rapports entre son bureau et les journalistes, estime Ibbitson.

Le « chroniqueur graphique » du *National Post*, Steve Murray, s'est pour sa part permis d'imaginer à quoi ressemblera l'affichage du poste de MacDougall. Les responsabilités du directeur des communications? Appuyer le premier ministre, faire croire à la population que tout va bien, rappeler à tout le monde à quel point les temps sont durs économiquement — mais que grâce au gouvernement on s'en sort. Utiliser les réseaux sociaux pour « twitter » des photos de chinchilla ou expliquer que le premier ministre est un type vraiment cool qui aime les chats et le piano. Garder le PM au courant de tout ce qui se passe dans son bureau — sauf quand il se passe quelque chose d'important et de gênant.

Le titulaire devra aussi avoir une excellente connaissance de tous les journalistes de la colline: après tout, plusieurs d'entre eux ont de bonnes chances d'être nommés sénateurs, ajoute Murray...

Le Devoir

Les liens vers les articles originaux sont disponibles sur LeDevoir.com

IDÉES



GALIT RODAN LA PRESSE CANADIENNE

« On oublie rapidement qu'il n'y a pas longtemps, Telus était elle-même un nouveau joueur, comme Vidéotron l'est aujourd'hui. »

COMBLER LES LACUNES DES ENCHÈRES DU SPECTRE SANS FIL

Une façon simple de créer une véritable concurrence au Canada

FRANÇOIS CÔTÉ

Vice-président exécutif et chef de la direction de Telus Québec, Telus Sociétés et Telus Entreprises de risque

Je me sens obligé de réagir aux inexactitudes en lien avec l'industrie des télécommunications suivant une lettre publiée plus tôt cette semaine par Pierre Karl Pélaudeau, président de Québecor Media (*Le Devoir*, 14 août 2013).

L'article débute avec l'affirmation erronée selon laquelle Telus et d'autres concurrents canadiens établis s'opposent à la venue sur le marché du géant américain Verizon. En fait, depuis 2001, Telus a publiquement demandé à plusieurs reprises au gouvernement de favoriser une plus grande concurrence au Canada en éliminant les contraintes à la propriété étrangère. Telus est née de la concurrence et nous sommes tout à fait ouverts à la compétition, que ce soit avec Verizon ou toute autre entreprise.

On oublie rapidement qu'il n'y a pas longtemps, Telus était elle-même un nouveau joueur, comme Vidéotron l'est aujourd'hui. C'était en 2000, quand nous avons acheté Clearnet pour 6,6 milliards de dollars et lancé nos services mobiles à l'échelle nationale afin de concurrencer Rogers et Bell. Nous nous sommes endettés de façon importante et avons pris un risque énorme sans qu'aucune faveur nous soit accordée par le gouvernement. Afin que notre achat soit approuvé, nous avons dû remettre au gouvernement 20 MHz du spectre de Clearnet dans de nombreuses régions, sans compensation en retour. En 13 ans seulement, nous avons gagné près de huit millions de clients canadiens pour nos services mobiles.

Aujourd'hui, nous demandons seulement au gouvernement de résister à l'envie d'attirer de grandes entreprises étrangères en leur offrant des avantages qui se traduiraient par des régimes de retraite dépourvus de milliards de dollars et par la diminution d'investissements dans les infrastructures en région. Nous voulons concurrencer à armes égales, selon des règles équitables.

Notre demande était la même avant l'enchère du spectre de 2008: laissez-nous concurrencer librement.

M. Pélaudeau affirme que nous étions préoccupés par le spectre réservé aux nouveaux joueurs,

dans une proportion de 40%, lors des dernières enchères, puisque les revenus provenant de la vente seraient réduits. Ceci est entièrement faux.

«**Truquer**» les enchères

Nous étions plutôt préoccupés par les nouveaux joueurs qui pouvaient tirer profit de ces règles pour «truquer» les enchères. En effet, en faisant des offres dans la catégorie du spectre ouvert à tous, les nouveaux joueurs pouvaient faire monter les prix pour Telus, Bell et Rogers, pour ensuite se retirer à la dernière minute de cette catégorie et acquérir à prix dérisoire du spectre qui leur avait été réservé dès le départ. C'est exactement ce qui s'est produit, et les nouveaux joueurs ont payé un prix inférieur de 41% à celui que nous avons payé.

Bien que certains des nouveaux joueurs aient fait bon usage de leur spectre, ce ne fut pas le cas pour toutes les compagnies. Certaines ont simplement conservé leur spectre et tentent de le vendre à profit, tandis que d'autres ont adopté des modèles d'affaires qui ne semblent pas fonctionner.

C'est Telus qui a suggéré le cadre des prochaines enchères. Nous avons pensé qu'en divisant le spectre en quatre blocs, et en permettant aux entreprises de n'en acheter qu'un seul, le gouvernement pouvait atteindre ses objectifs: plusieurs gagnants pour stimuler la concurrence, sans distorsion liée au spectre réservé. C'est un équilibre raisonnable.

Toutefois, une faille dans les règles permettrait à Verizon ou à d'autres entreprises étrangères de faire des offres sur deux blocs de spectre. La taille de Verizon fait 13 fois celle de Telus. Si elle le voulait, elle pourrait surenchérir et ainsi écarter des enchères Telus et toutes les autres entreprises canadiennes. Dans les régions où elle achèterait deux blocs, il n'y aurait que trois gagnants.

Par exemple, si Verizon mettait la main sur deux blocs de spectre au Québec, seuls deux autres fournisseurs seraient en mesure d'obtenir le spectre nécessaire. Deux fournisseurs parmi Telus, Vidéotron, Bell et Rogers ne disposeraient d'aucun spectre.

Il n'est pas équitable qu'un géant étranger soit autorisé à acheter deux fois plus de cette ressource publique essentielle que les entreprises canadiennes, petites ou grandes. Ceci surtout lorsque l'on considère que Telus a versé 102 milliards de dollars en exploitation et technologie dans l'économie canadienne depuis 2000, en grande partie pour construire des réseaux mo-

biles qui n'ont pas leur pareil dans le monde.

En Europe

Nous n'avons qu'à nous tourner vers l'Europe pour constater les répercussions qu'une telle politique pourrait avoir sur le Canada. En juillet, la Commission européenne a publié un communiqué mentionnant que seulement un Européen sur quatre a accès à la technologie mobile 4G. Cette technologie est omniprésente au Canada.

Plus inquiétant, la vice-présidente de la Commission, Neelie Kroes, fait une mise en garde: «*L'UE est au bord de l'effondrement des réseaux. Le trafic mobile mondial devrait croître de 66% par an, les appareils intelligents sont partout et les gens veulent regarder des vidéos sur ces appareils. Sans spectre supplémentaire, le tout s'écroule.*»

Elle poursuit: «*C'est frustrant quand mon téléphone cesse de fonctionner à Bruxelles parce que nous n'avons qu'un réseau 3G. Des millions de personnes partagent ma frustration chaque jour.*»

En fait, l'Europe a déjà parcouru le chemin qu'Ottawa s'appête à emprunter, et elle a échoué. Par conséquent, il ne lui reste que des entreprises de télécommunications fragmentées qui n'ont plus la capacité d'investir dans de nouvelles infrastructures ni la certitude que les règles ne changeront pas une fois qu'elles auront investi des milliards.

Au Canada, Telus investit à elle seule près de 2 milliards de dollars par année dans de nouvelles infrastructures et technologies. Cet investissement permet aux Canadiens de profiter des technologies les plus évoluées au monde. Si les règles du gouvernement nous affaiblissent, ces investissements seront inévitablement réduits, principalement dans les régions.

Il serait simple de combler les lacunes pour créer des règles équitables. Ce serait la bonne chose à faire pour le Canada et les consommateurs.

En conclusion, je suis d'accord avec M. Pélaudeau sur une chose: le cadre actuel est inapplicable. Si deux entreprises parmi Telus, Vidéotron, Bell et Rogers ne peuvent obtenir de spectre de 700 MHz au Québec en raison d'un avantage indu accordé à Verizon, cela pourrait en effet avoir des conséquences catastrophiques. Cependant, contrairement à M. Pélaudeau, nous ne croyons pas que le gouvernement devrait faire la sourde oreille à un groupe pour en écouter un autre. Il devrait plutôt soigneusement tenir compte des préoccupations importantes qui lui sont présentées par toutes les parties.

Les nouvelles églises



DAVID DESJARDINS

Dans cette série estivale, le chroniqueur visite ces lieux où nous nous rencontrons pour vibrer ensemble. Anciens ou modernes, ils ont remplacé nos églises, vidées. Ou alors leurs perrons.

Dernier épisode: Jésus veut des Ray-Ban

On termine la série ici. J'aurais pu y passer des semaines encore, visitant des clubs de lecture, des groupes de sportifs, des bénévoles qui trouvent la rédemption dans l'altruisme, des fanas du bingo qui capotent sur la mystique du jeu ou des marcheurs qui communient dans le silence du fin fond des bois.

C'est peut-être ce qui définit le mieux la quête de sens et le besoin de se retrouver ensemble à l'ère ultramoderne: l'éclatement en mille clientèles. Oui oui, des clientèles. Tout le monde est un client aujourd'hui. Et si tout le monde est un client, alors le centre commercial est la plus consensuelle de nos églises.

On m'a parfois reproché, au cours de cette série, de n'aborder que des activités humaines assez peu originales, me contentant de glisser doucement sur la surface des choses. Le concert et le stade m'ont pourtant permis de transcender le banal du quotidien, ou au moins de l'envelopper de cette clameur trop rare d'une foule simplement gaie.

Sinon, j'ai eu le sentiment que vous m'engueuliez parce que je prenais une photo du monde et que vous n'aimiez pas ce que vous y voyiez.

Eh bien, voilà une autre image. Des millions et des millions d'âmes en quête d'éternité au milieu du scintillement des choses, dans les corridors du centre commercial.

Vous pensez que je vous niaise? Pas une seconde. S'il est un système qui a le mieux compris la religion et en a parfaitement calqué les principes pour devenir religion lui-même, c'est bien le commerce. La publicité, c'est les Saintes Écritures. Elle fabrique de l'éternité par les désirs qui, une fois assouvis, sont immédiatement remplacés par d'autres. Gardienne du dogme, la pub impose la pression sociale, exclut ceux qui refusent de jouer le jeu, modifie les règles au besoin. Elle manufacture le conformisme, les modes, et toutes nos envies.

Le commerce, c'est la religion, mais en mieux. Ou enfin, en nettement plus efficace. Il célèbre le plaisir, la jouissance. Il fabrique un sentiment de liberté, la promettant à ceux qui n'en ont pas les moyens grâce au crédit. Peu importe que cette liberté soit illusoire. Le génie du commerce, c'est d'être parfaitement trompeur.

C'est la religion, mais en pire. Parce que nous consentons, parce que nous sautons dedans à pieds joints. «*New slaves!*», nouveaux esclaves, rappe Kanye West sur son dernier album, traitant du racisme d'épicerie qui enfonce dans la gorge des Noirs et de tout le monde un style de vie hors de prix. Nous sommes tous les nègres du commerce.

Plus question de chasser les marchands du temple, donc. Le temple EST un marché.

Mais ce qui est intéressant dans le centre commercial, c'est qu'il est aussi devenu un lieu de vie en plus d'un lieu de culte.

C'est encore le génie de la chose: se modeler à la clientèle qu'on a modelée. Répondre à ses appétits. Ici: celui de se retrouver, de trouver un refuge pour côtoyer son prochain. S'y rencontrent l'assouvissement de désirs fugaces et le besoin de socialiser.

On a aménagé des aires de vie. Il y a des cafés, des fauteuils de cuir. Du divertissement. Les personnes âgées vont s'y promener, c'est un club social. Les nouvelles mères y tuent un peu l'ennui au milieu de la foule. Aho, je me souviens d'avoir passé de nombreuses heures au défunt Village normand de Place Laurier. Il y avait à peu près tout dans un rayon de quelques mètres: un McDo, un HMV, et au besoin on pouvait y acheter un peu de hasch si on savait reconnaître les revendeurs.

Quant à cette vibration commune qui est l'affaire de cette série, elle est évidemment dans le commerce. Pour tous, en même temps, l'objet en vitrine est ce désir qui remplace le désir d'être. Il donne un sens à l'activité humaine.

Évangile selon Mathieu: «*Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux.*» Ce n'est pas nous qui sommes au milieu de la foule du centre commercial. Ce n'est pas l'humain. Ce sont les soldes chez Simons. Ce sont ces immenses pubs de lingerie où les seins de femmes géantes sont si gros qu'on a envie de s'y blottir tout le corps. Ce sont les cafés à 5\$. C'est le cul et la beauté et la jeunesse partout. C'est la possibilité du bonheur instantané, répété sans fin, jusqu'à la mort.

Déprimant? Vous décidez. Pour moi, c'est juste ça. Juste une photo, une image. L'église a remplacé ses vitraux par des vitrines. Le prêtre bazarde des télévisions au plasma en 36 versements. Nous étions des fidèles, nous sommes des clients qu'on fidélise. Et Jésus, lui, vend des forfaits pour les cellulaires dans un kiosque au milieu d'un couloir. Le soleil blanc de midi entre par les puits de lumière et se braque sur lui. Il rêve de lunettes fumées. Des Ray-Ban, ou des Oakley.

ddesjardins@ledevoir.com

SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Des efforts incessants au CN

SEAN FINN

Vice-président exécutif, Services corporatifs, et chef de la Direction des affaires juridiques, CN

Le Devoir a fait état de préoccupations à l'égard du transport par train de matières dangereuses. Précisons que, depuis l'incident de Lac-Mégantic, le CN a communiqué aux maires et autres intervenants des municipalités qui se trouvent le long de son réseau des documents relatifs aux pratiques du CN en matière de sécurité. De plus, il existe une procédure par laquelle le CN communique, sur demande des autorités responsables, de l'information pertinente quant aux marchandises qui passent par leur territoire.

Le CN agit ainsi afin d'aider les planificateurs des mesures d'urgence et les intervenants municipaux à élaborer des plans d'intervention efficaces et pratiques. Dans ce contexte, le CN a été en contact avec le capitaine aux opérations et pompier-enquêteur du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal afin de répondre à ses questions concernant les matières dangereuses circulant dans certains arrondissements.

Le transport ferroviaire des marchandises dangereuses s'effectue avec un niveau élevé de sécurité. Plus de 99% des marchandises dangereuses transportées par train arrivent à destination sans fuite causée par un accident. En Amérique du Nord, le transport ferroviaire est soumis à une réglementation exhaustive en matière de sécurité.

Des normes régissent l'exploitation ferro-

viaire, la sécurité des voies, les wagons, les locomotives, les dispositions sur les heures de travail et de repos et les exigences médicales.

De plus, la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada est chargée de surveiller l'application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses qui établit des règles et normes en la matière. Le CN a mis en œuvre des programmes de sécurité destinés à prévenir les accidents dans la plus large mesure possible. Grâce à ces programmes, le CN a continué d'améliorer le bilan de sécurité enregistré sur ses voies principales en 2012. Cette amélioration témoigne des efforts incessants que le CN consent depuis des années à l'inspection continue des voies et de l'équipement, ainsi qu'à la formation en matière de sécurité et à la prévention des accidents.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartooniste), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dufresne et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papiérou (pupitre), Sophie Charrier, Karl Bettino-Parazelli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Elyse Ben Mirad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elham, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Pagé.

JEUX DE MOTS

Chaque samedi pendant la saison estivale, pour une sixième année, les lecteurs peuvent mettre leurs connaissances, et surtout leur patience, à l'épreuve en complétant les jeux préparés par notre collaborateur Michel Roy, professeur de français à la retraite. En règle générale, les amateurs de mots croisés retrouveront aussi leur passe-temps favori dans cette page.

MÉTAMO(T)RPHOSES

Il s'agit ici d'atteindre un mot d'arrivée à partir d'un mot de départ, en un nombre minimum d'étapes. À chaque étape, on peut changer une lettre du mot précédent, les autres lettres restant les mêmes et occupant le même rang.

À titre d'exemple, passons du SUD à L'EST. Ici, la métamorphose se fait en trois étapes :

SUD-SUT, SUT-EUT, EUT-EST.

Notez que les mots intermédiaires doivent être de véritables mots et non pas de simples lettres accolées les unes aux autres. D'autre part, les noms propres et les abréviations ne sont pas acceptés comme mots intermédiaires. On a droit, cependant, au pluriel des mots et aux verbes conjugués. Ne tenez pas compte des accents.

On indique pour chaque problème un nombre d'étapes. Il est probable que vous prendrez un chemin plus long. Cela n'a pas d'importance. Ce qui compte, c'est d'arriver au but.

Voici les quatre (4) métamorphoses que vous devez réussir. Les mots de départ et d'arrivée sont écrits en lettres majuscules.

1. Passer du français à l'anglais, c'est pas toujours facile. Exemple : de **NEUF** à **NINE**, en six étapes.
2. D'**ALGER** à **TUNIS**, ça peut prendre sept étapes si on réserve les services d'un vaillant chameau.
3. Il faisait partie de la **MAFIA**. Il a jeté son arme pour sauver son âme, puis il s'est fait **MOINE**. Six étapes ont suffi pour cette conversion.
4. Il est membre du **PARTI** au pouvoir. Pour services rendus, on l'envoie en préretraite au **SÉNAT**. Ça se fait en six étapes. Qui dit mieux ?

EN PIÈCES DÉTACHÉES

Ce jeu porte sur des proverbes inscrits dans des rectangles numérotés qu'on a ensuite mélangés. Vous devez remettre ces rectangles dans le bon ordre de façon à ce qu'on puisse lire le message.

Exemple :

1	2	3*	4	5
MENTI	IENDT	ABEAU	ELOIN	RQUIV

Si on dispose les rectangles dans l'ordre suivant : 3-1-5-2-4, on obtient ceci :

A BEAU MENTI RQUIV IENDT ELOIN, et, en faisant correctement le découpage : A BEAU MENTIR QUI VIENT DE LOIN.

Mais les proverbes qu'on vous soumet sont issus d'une langue étrangère à la nôtre, ce qui rend le jeu moins facile mais plus amusant...

N. B. : Le rectangle dont le numéro est suivi d'un astérisque contient le début du proverbe.

1. PROVERBE ESPAGNOL

1	2	3	4	5	6	7*	8	9
TLAH	UELA	SLEC	XVAU	SURL	OEUR	MIEU	ONTE	AGEQ
10	11	12						
EDAN	EVIS	TACH						

2. PROVERBE GREC

1	2	3*	4	5	6	7
HOS	EUX	TOU	AN	SES	EAD	TEC

3. PROVERBE ANGLAIS

1	2	3	4	5*	6	7	8	9
QUECE	IALEM	N'ESTP	LUIQU	AUCUN FAIRE	LUSAF	OINSÀ	FAIRE	

4. PROVERBE GREC

1	2	3	4	5	6	7*	8	9
ÛLESP	DEEST	EILLE	IRESG	TLESM	ENSON	LEMON	ÂTREQ	LACES
10	11							
UNTHÉ	URESP							

UN POUR TOUS

À partir d'un certain nombre de mots donnés, il vous faut trouver un autre mot qui pourra s'associer successivement avec chacun de ceux-là, de façon à former une locution ou une expression française.

Exemple : Avec les mots RIRE, CROCODILE et CEIL, on trouve comme réponse le mot LARME(S), car on peut RIRE aux LARMES, verser des LARMES de CROCODILE et avoir la LARME à l'CEIL.

Les mots réponses sont tous des noms de parties du corps humain.

1. PIED, AVION, PARLER, CLÉOPÂTRE

2. PERDRE, SAUVER, CHANGER, FAIRE, MONNAIE

3. RÂTEAU, FOURCHETTE, FAUSSE, GRINCER

4. TENIR, FORTE, COCHON, LINOTTE

SOLUTIONS

MÉTAMO(T)RPHOSES

1. NEUF - veuf - vent - vint - vine - NINE
2. ALGER - aller - allies - ailes - aines - tures - TUNIS
3. MAFIA - mania - manie - mante - monte - moite - MOINE
4. PARTI - parai - garai - gerai - gérât - gènât - SÉNAT

EN PIÈCES DÉTACHÉES

- 1- 7-4-1-8-5-11-9-2-12-10-3-6
Mieux vaut la montre sur le visage que la tache dans le cœur. (espagnol)
- 2- 3-7-1-6-2-4-5
Toute chose a deux anses. (grec)
- 3- 5-3-7-9-1-4-2-8-6
Aucun n'est plus affairé que celui qui a le moins à faire. (anglais)
- 4- 7-2-10-8-1-4-6-5-3-11-9
Le monde est un théâtre où les pires gens ont les meilleures places. (grec)

UN POUR TOUS

1. pied de nez, nez d'avion, parler du nez, nez de Cléopâtre
2. perdre la face, sauver la face, changer de face, faire face, face d'une monnaie
3. dent d'un râteau, d'une fourchette; une fausse dent, grincer des dents
4. tenir tête, tête forte, de cochon, de linotte

L'INTRUS

- 1m - 2h - 3b - 4d - 5j - 6j - 7c - 8k - 9l - 10e - 11f - 12a • L'INTRUS est FAIBLE

MOTS TÉLESCOPIQUES

1. pro-MES-se
2. li-MON-neuse
3. ro-MA-nee
4. p-LEUR-eur
5. na-TA-tion
6. mal-SA-in
7. pin-CÉ-te
8. an-CÉ-tre

L'INTRUS

Associez chacun des douze (12) verbes de la colonne de gauche à l'un des treize (13) adjectifs de la colonne de droite. Il vous restera un adjectif inutilisé. C'est lui, L'INTRUS.

VERBES

- 1 — arrêter
- 2 — chanter
- 3 — couper
- 4 — filer
- 5 — gagner
- 6 — lever
- 7 — manger
- 8 — miser
- 9 — en savoir
- 10 — tomber
- 11 — travailler
- 12 — voir

ADJECTIFS PRIS COMME ADVERBES

- a — clair
- b — court
- c — cru
- d — doux
- e — dru
- f — dur
- g — faible
- h — faux
- i — gros
- j — haut
- k — juste
- l — long
- m — net

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
L'INTRUS = <input type="text"/>					

MOTS TÉLESCOPIQUES

Le jeu consiste à allonger un mot à l'aide d'un deuxième mot qu'on place à l'intérieur du premier, pour ainsi en obtenir un troisième. La liste des mots à ajouter est donnée, en désordre, dans la colonne de droite. ne tenez pas compte des accents.

Exemple : préteur + CEP = pré-CEP-teur (précepteur)

Premier mot	+ mot à ajouter à l'intérieur	= troisième mot	Liste des mots à ajouter (en désordre)
préteur	+ -CEP-	= pré-CEP-teur (précepteur)	
1. prose	+	=	-MON-
2. lieuse	+	=	-MA-
3. ronce	+	=	-MES-
4. peur	+	=	-CE-
5. nation	+	=	-CET-
6. malin	+	=	-SA-
7. pinte	+	=	-TA-
8. antre	+	=	-LEUR-

MOTS CROISÉS

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

1. Petite armoire sacrée.
2. Relatif au raisin - Divulgué.
3. Devinette graphique - Différents.
4. Qui brille - Épouse de Zeus.
5. Petit récipient - Rendez-vous.
6. Saillie du côté externe de la paume de la main - Force militaire.
7. Rempart - Rumeurs.
8. Attaché - Enlève en frottant.
9. Petite alouette - Qui met en jeu deux éléments.
10. Ils ont le pelage blanc - Célébrité.
11. (Se) déplace - Précision.
12. Déclaration - Crier comme un rapace.

VERTICALEMENT

1. Refrain populaire - Moine bouddhiste.
2. Déclaration - Crier comme un rapace.

3. Lèvre - Livre d'images.
4. Nommés au pouvoir - Caractère de ce qui est dangereux pour la santé.
5. Abominable.
6. Qui a vu le jour - Graminée aromatique - Bénéfique.
7. Les rognons, le foie, etc. - Nacrée.
8. Violent - Le diable.
9. Théologien et réformateur allemand - Groupe social.
10. Autre nom de l'Irlande - Lutter pour une cause.
11. Entre Vénus et Mars - Une des neuf Muses.
12. Refus d'approuver quelque chose - Divisions du temps.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	O	T	E	U	X	E	G	A	L	E
2	I	R	A	R	E	C	O	L	E	E	S
3	G	E	I	N	T	H	E	U	R	T	S
4	O	L	U	I	R	E	T	E			
5	D	O	L	C	A	R	R	E	R		
6	O	P	E	R	A	T	I	O	N	N	E
7	N	O	A	N	T	E	A				
8	P	O	N	T	F	E	N	E			
9	C	A	D	I	C	A	R	O	T	T	E
10	A	N	I	M	A	U	X	R	E	I	S
11	P	A	L	E	L	E	S	I	N	E	S
12	E	X	E	R	E	S	E	A	T	R	E

SOLUTION DU DERNIER

Mots-croisés du samedi

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

Horizontalement

I. Une fois soulevés, il faudra les argumenter. **II.** Fermeture dans la descente. Des fleurs jaunes au parfum de résine. **III.** Sur la mer Rouge. Poète d'un plat pays. **IV.** Accueillis bien mal. Grappe sans grain. **V.** Essai de faire la paix. Son droit est de moins en moins respecté. Dans le marc. **VI.** Bel effet au billard. Refoule désagréablement. **VII.** Encadrent l'armée. Est noble sous les coups. Accord. **VIII.** Sans reconnaissance. Evite la répétition. **IX.** Piégée. A saisir par la queue. Préposition. **X.** Devront entreprendre des réparations.

Verticalement

1. Est donc passé par la Terre de Feu. **2.** Permet de rester dans l'ombre. Ouverture sur *Le Monde*. Sans effets. **3.** Créent la division après introduction. **4.** Superlatif. Liaisons en Ile-de-France. **5.** Petite mesure de rayonnement. Voyelles. Volcan aux Philippines. **6.** Des obstacles pour la montre. Le dieu d'Akhenaton. **7.** Bien assaisonnées. **8.** En fin de matinée. Marée montante. Donne le ton. **9.** Petit nouveau. Nouvelle dans le monde. **10.** Vieux monsieur. S'impose à tous. **11.** Dame du monde. Groupée pour circuler. **12.** Choix.

Philippe Dupuis

Solution du n° 153

Horizontalement

I. Terminologie. **II.** Aujourd'hui. **III.** Peu. Han. Ta. **IV.** Ecstasy. Epar. **V.** Atténués. Art. **VI.** Lie. Dénattée. **VII.** Oô. Va. Eure. **VIII.** Enraie. Noëse. **IX.** Aisseau. **Té. X.** Librettistes.

Verticalement

1. Tape-à-l'œil. **2.** Ejection. **3.** Roustes. Rab. **4.** Mu. Te. Vair. **5.** Irlandaise. **6.** Ne. Sue. Est. **7.** Hyène. Et. **8.** Lia. Saunai. **9.** Orme. **10.** Gé. Pâtée. **11.** Tare. Ste. **12.** Ecartelées.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 154

Philippe Dupuis est également l'auteur des mots-croisés du Monde